Montant des droits de scolarité dans les établissements publics d'enseignement supérieur à compter de l'année universitaire 2019-2020

Diplôme préparé	Montants en Euros	
Diplôme national relevant du cycle de licence	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité en droit	170€	113€
Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)		
Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)		
Diplôme universitaire de technologie (DUT)		
Diplôme national de technologie spécialisé (DNTS)		
Diplôme national de guide-interprète national		
Licence		
Licence professionnelle		
Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM)		
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques (DFGSP)		
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)		
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa)		
Diplôme national relevant du cycle de master	Taux	Taux réduit
Diplôme national de master	243€	159 €
Diplôme de recherche technologique		
Diplôme national d'œnologue		
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM)		
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques (DFASP)		
Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)		
Diplôme d'Etat de sage-femme		
Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée		
Diplôme d'Etat de paysagiste	601€	401€
Diplôme d'ingénieur	Taux	Montant
Etudiants entrants dans un cursus de formation d'ingénieur (hors écoles mentionnées ci-dessous) ou en cours de formation d'ingénieur dans une des écoles mentionnées ci-dessous.	601€	401€
Cursus de formation d'ingénieur débuté à compter du 1er septembre dans les écoles centrales constituées sous la forme d'une école extérieure aux universités et à l'école des mines de Nancy	2 500 €	1 667€

Diplôme de doctorat	Taux	Taux réduit
Doctorat	380€	253€
Habilitation à diriger des recherches	Taux	Taux réduit
Habilitation à diriger des recherches	380€	253€
Diplôme sanctionnant les formations dispensées au cours du troisième cycle des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques	Taux	Taux réduit
Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (dans le cadre du 3ème cycle court)	243 €	159€
Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (dans le cadre du 3ème cycle court)		
Diplôme d'Etat de docteur en médecine / Diplôme d'études spécialisées (DES) de médecine (y compris thèse) Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie / Diplôme d'études spécialisées (DES) de pharmacie (y compris thèse) Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire / Diplôme d'études spécialisées (DES) de chirurgie dentaire (y compris thèse)	502€	335€
Option ou formation spécialisée transversale (1)	502€	335€
Thèse ou mémoire seule (2)	380€	253 €
Diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine et de biologie médicale (3)	502€	335 €
Diplôme de santé délivré en formation continue	Taux	Taux réduit
Capacité en médecine (4) Diplôme de formation médicale spécialisée (DFMS) Diplôme de formation médicale spécialisée approfondie (DFMSA) Certificat d'études supérieures de chirurgie dentaire	502€	335€
Article R. 632-10 du code de l'éducation	Taux	Taux réduit
Candidats mentionnés au 2° de l'article R. 632-10 du code de l'éducation	243€	159€
Autre diplôme paramédical	Taux	Taux réduit
Certificat de capacité d'orthoptiste	330€	220€
Diplôme d'Etat d'audioprothésiste	466€	311€
Certificat de capacité d'orthophoniste	539 €	359€
Diplôme d'Etat de psychomotricien	1 316 €	877 €
Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	Taux	Taux réduit
	Taux 159 €	Taux réduit 106 €

⁽¹⁾ Pour les seuls DES dont la durée est inférieure ou égale à 4 ans ainsi que l'option réanimation pédiatrique du DES de pédiatrie et l'option radiologie interventionnelle avancée du DES de radiologie et imagerie médicale

La part minimum de chaque droit de scolarité réservée au service de documentation est fixée à 34 €.

Le transfert d'une inscription entre deux établissements entraîne de plein droit le remboursement du droit de scolarité correspondant, sous réserve d'une somme de 23 € restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

Période de césure : droits applicables correspondant au taux réduit du diplôme lorsqu'il constitue une deuxième inscription.

⁽²⁾ Dans le cas où la préparation et le passage de la thèse s'effectuent après la fin du 3ème cycle.

⁽³⁾ Dans le cas où la préparation de ce diplôme s'effectue après la fin du 3ème cycle.

⁽⁴⁾ Dont 50% au moment de l'inscription et 50% après les résultats de l'examen probatoire pour les étudiants admis à poursuivre la préparation.